PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès

Décret n°..95....169 du 14 Septembre 1995
portant nomination de Monsieur BOKIBA André Patient
en qualité de Haut-Commissaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(/u la Constitution ;
(/u le décret n° 95-63 du 10 Mars 95 fixant le statut des Hauts-Commissaires ;
(/u le décret n° 95-64 du 10 Mars 1995 fixant l'indemnité de fonctions des Hauts-Commissaires ;
(/u le décret 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires .

DECRETE :

Article 1er : ~~Monsieur~~ **BOKIBA André Patient**, Maître Assistant de Littérature de 5eme échelon est nommé **Haut-Commissaire chargé de la Réforme du système éducatif** auprès du Ministre de l'éducation nationale, de la recherche scientifique et technologique , chargé de l'enseignement technique.
Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera ~~enregistré~~, inséré au Journal Officiel ~~et communiqué partout où besoin sera~~.

Fait à Brazzaville, le 14 Septembre 1995

Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement :

Général Jacques-Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de l'éducation nationale,
de la recherche scientifique et technologique
chargé de l'enseignement technique.

Martial de-Paul IKOUNGA